

République Française
Département d'Indre-et-Loire
COMMUNE DE LA FERRIERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 27 mars 2025

Membres en exercice : 9	Date de la convocation: 14/03/2025
Quorum : 5	
Présents : 8	<i>L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Marc LEPRINCE,</i>
Représentés : 1	
Absents/excusés : 0	
Votants : 9	Présents : Albert HAVIN, René LAVAINE, Marc LEPRINCE, Florence LEPRINCE, Martine MALHERBE, Cedric MORANDINI, Jean-Marc PAPIN, Annette SANCTORUM
RESULTAT DU VOTE :	Excusés et Représentés par : Monsieur FOUCHERE Olivier par Monsieur LEPRINCE Marc
Pour : 9	Excusés :
Contre : 0	Absents :
Abstentions : 0	Secrétaire de séance : Florence LEPRINCE

DE_2025_007

Objet : Vote du budget primitif 2025 (budget communal)

Monsieur le Maire rappelle que :

- le budget principal est construit à partir de la nomenclature comptable M57
- le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, conformément aux données présentées dans les maquettes budgétaires.

Le détail du budget primitif figure dans la maquette budgétaire ci-annexée.

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informe l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,

Vu la maquette budgétaire ci-annexée,

Considérant que les communes et les EPCI ont jusqu'au 15/04/2025 pour voter leur budget primitif 2025,

Considérant que le projet de budget primitif 2025 a été envoyé à l'ensemble des membres du conseil municipal le 10/03/2025,

Considérant la présentation du budget primitif 2025 par Monsieur le Maire qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Recettes de fonctionnement	Proposé	Voté
002 – Excédent de fonctionnement N-1 reporté	176 001,47 €	176 001,47 €
70 – Produits des services,...	6 780,00 €	6 780,00 €
73- Impôts et taxes	118 152,00 €	118 152,00 €
74- Dotations et participations	68 294,78 €	68 294,78 €
75- Autres produits de gestion courante	480,00 €	480,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	369 708,25 €	369 708,25 €
Dépenses de fonctionnement		
023 - Virement à la section d'investissement	47 598,75 €	47 598,75 €
011 – Charges de gestion générale	163 376,10 €	163 376,10 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	91 600,00 €	91 600,00 €
65 – Autres charges de gestion	64 236,41 €	64 236,41 €
66 – Charges financières	962,25 €	962,25 €
042- Opérations d'ordre de transfert	1 934,74 €	1 934,74 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	369 708,25 €	369 708,25 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement		
021 - Virement de la section de fonctionnement	47 598,75 €	47 598,75 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	34 683,75 €	34 683,75 €
13- subventions d'investissement (nouvelles recettes)	34 059,29 €	34 059,29 €
13- subventions d'investissement (restes à réaliser)	20 974,64 €	20 974,64 €
040 – Opérations d'ordre entre sections	1 934,74 €	1 934,74 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	139 251,17 €	139 251,17 €
Dépenses d'investissement		

Dépôt Sous-Préfecture de Loches
Date de réception de l'AR: 31/03/2025

6312 PJ16 R63 20250327 DE 2025_007-DE

001 - Solde d'investissement reporté	29 399,70 €	29 399,70 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	8 366,63 €	8 366,63 €
20 op 36– Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	1 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles (nouveaux crédits)	7 850,00 €	7 850,00 €
21- op 28	1 729,29 €	1 729,29 €
21- op 52	500,00 €	500,00 €
21- op 48	1 500,00 €	1 500,00 €
21- op 28 (restes à réaliser)	270,71 €	270,71 €
23 op 42– Immobilisations en cours (nouveaux crédits)	65 580,03 €	65 580,03 €
23 op 42– Immobilisations en cours (restes à réaliser)	23 054,81 €	23 054,81 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	139 251,17 €	139 251,17 €

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sur proposition de la commission finances,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'équilibre du budget primitif communal 2025,
- **ADOpte** le Budget Primitif communal 2025,
- **DONNE** au Maire , en tant que de besoin, délégation pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'exécuter le budget primitif communal 2025 et de signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Pour extrait, copie conforme
La Ferrière, le 31 mars 2025
Le Maire, Marc LEPRINCE

Acte rendu exécutoire
après transmission au représentant de l'Etat le 31/03/2025,
réception le 31/03/2025
et affichage, publication, notification le 31/03/2025

